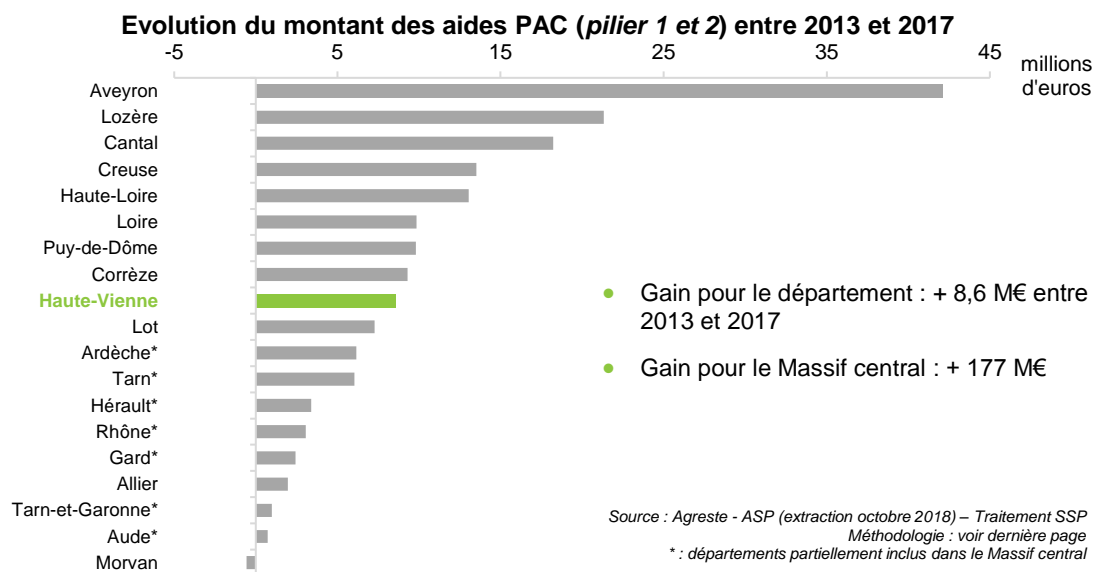


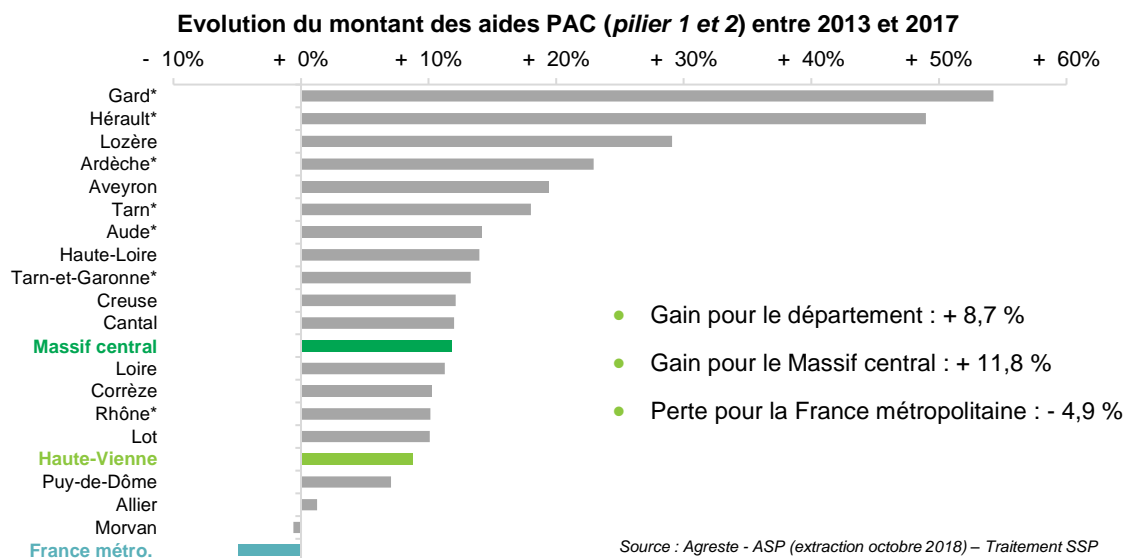
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central HAUTE-VIENNE

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET
de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

La Haute-Vienne, 9^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue dans le Massif central



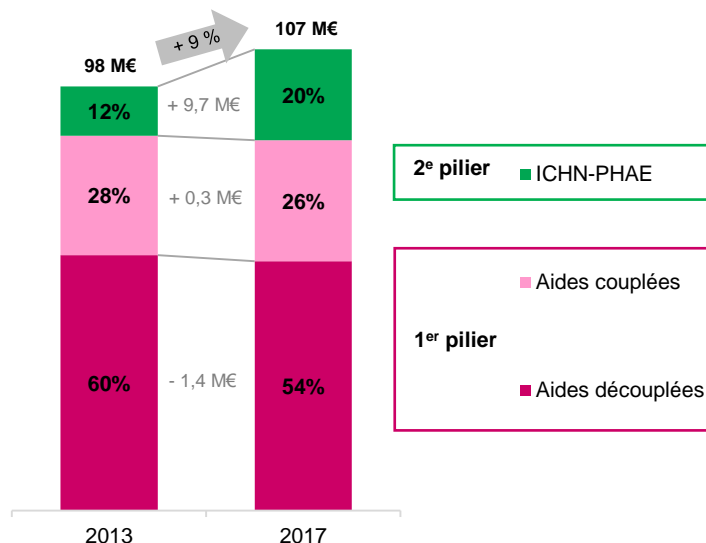
La Haute-Vienne, 16^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

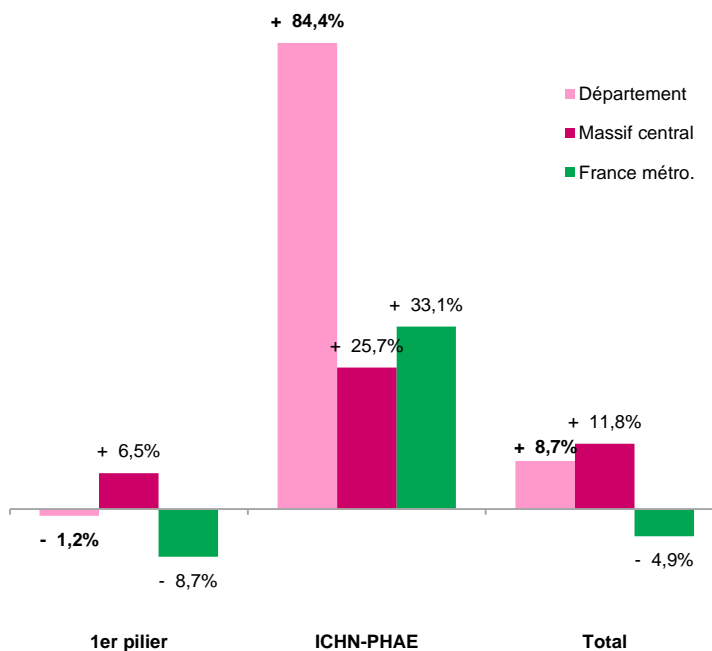
- Augmentation du montant global des aides de 9 % pour atteindre 107 M€ en 2017
- Une augmentation surtout réalisée par les aides du 2^e pilier (+ 9,7 M€ et + 8 points)
- Diminution du montant des aides du 1^{er} pilier (- 1,1 M€) et de leur poids dans le montant total des aides (80 % en 2017 contre 88 % en 2013)
- Stabilité globale des aides couplées (+ 0,3 M€) et diminution des aides découplées (- 1,4 M€)



Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

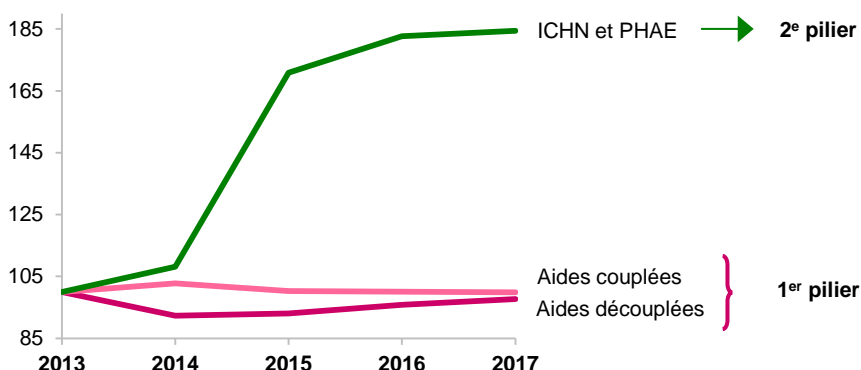
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 inférieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Diminution du 1^{er} pilier (- 1,2 %) en regard d'une augmentation de + 6,5 % sur le Massif central
- Augmentation du 2^e pilier plus forte (+ 84,4 %) que dans le Massif central (+ 25,7 %)



Légère baisse du montant des aides du 1^{er} pilier au profit d'une montée en puissance du 2^e pilier

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Stabilité globale des aides couplées
- Diminution des aides découplées en 2014 puis légère augmentation grâce à la convergence :
 - Baisse due au paiement redistributif
 - Effet partiellement compensateur de la convergence

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 97 % soit + 4 809 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation plus faible des aides du 1^{er} pilier en Haute-Vienne (+ 975 €) que sur le Massif central (+ 2 632 €)
- Augmentation du montant total inférieure au Massif central (+ 3 938 € contre + 5 220 €)

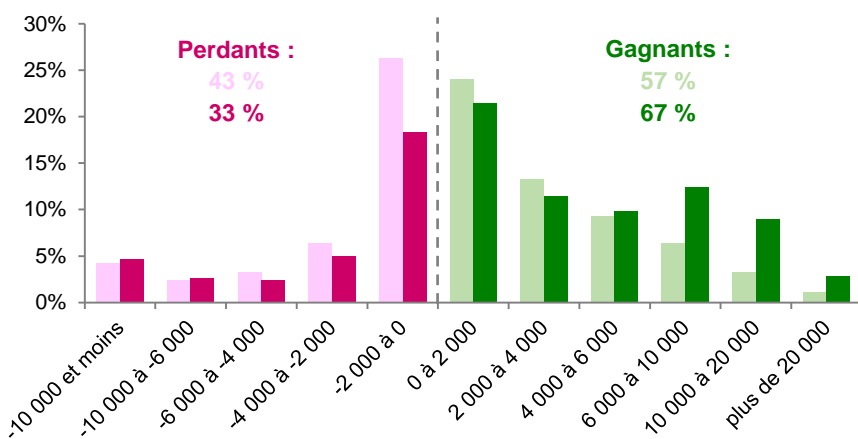
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	16 207	10 233	23 633	4 941	26 704
2015 (€)	15 200	10 740	22 528	8 740	27 826
2017 (€)	16 702	11 249	24 608	9 749	30 642
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 496	+ 1 016	+ 975	+ 4 809	+ 3 938
(%)	+ 3,1	+ 9,9	+ 4,1	+ 97,3	+ 14,7

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

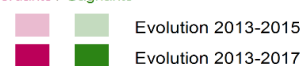
Impact positif de la réforme pour 67 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 57 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 67 % d'exploitations gagnantes (soit +10 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 34 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 18 % des exploitations

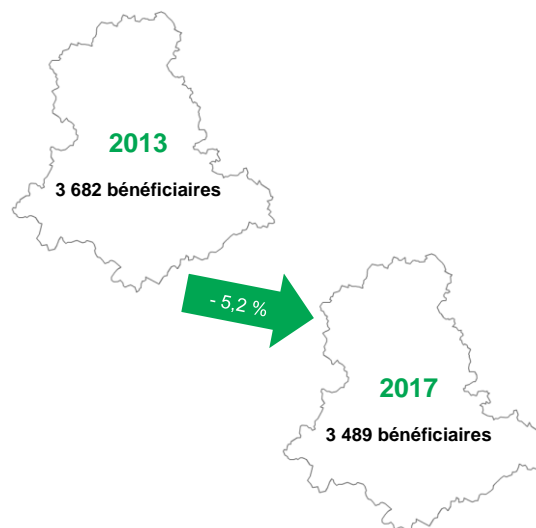
Perdants / Gagnants



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	86,9	82,9	85,8	-1,1
DPU	59,2	-	-	-
DPB	-	31,4	29,2	-
Verdissement	-	19,2	20,0	-
Paiement redistributif *	-	4,1	8,0	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,5	-
Total aides découplées	59,2	55,1	57,8	-1,4
Aide aux bovins allaitants	22,4	21,4	20,9	-1,5
Aides aux bovins laitiers	0,1	0,3	s	-
Aides ovins/caprins	5,2	5,5	5,2	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,6	1,5	+1,5
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	s	-
Total aides couplées	27,7	27,8	28,0	+0,3
2^e pilier	11,4	19,5	21,1	+9,7
ICHN	8,7	19,5	21,1	+12,4
PHAE	2,8	-	0,0	-2,8
Agriculture biologique	1,6	2,2	0,0	-1,6
MAET/MAEC	0,6	1,9	0,0	-0,6
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,1	0,0	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	98,3	102,4	106,9	+8,6



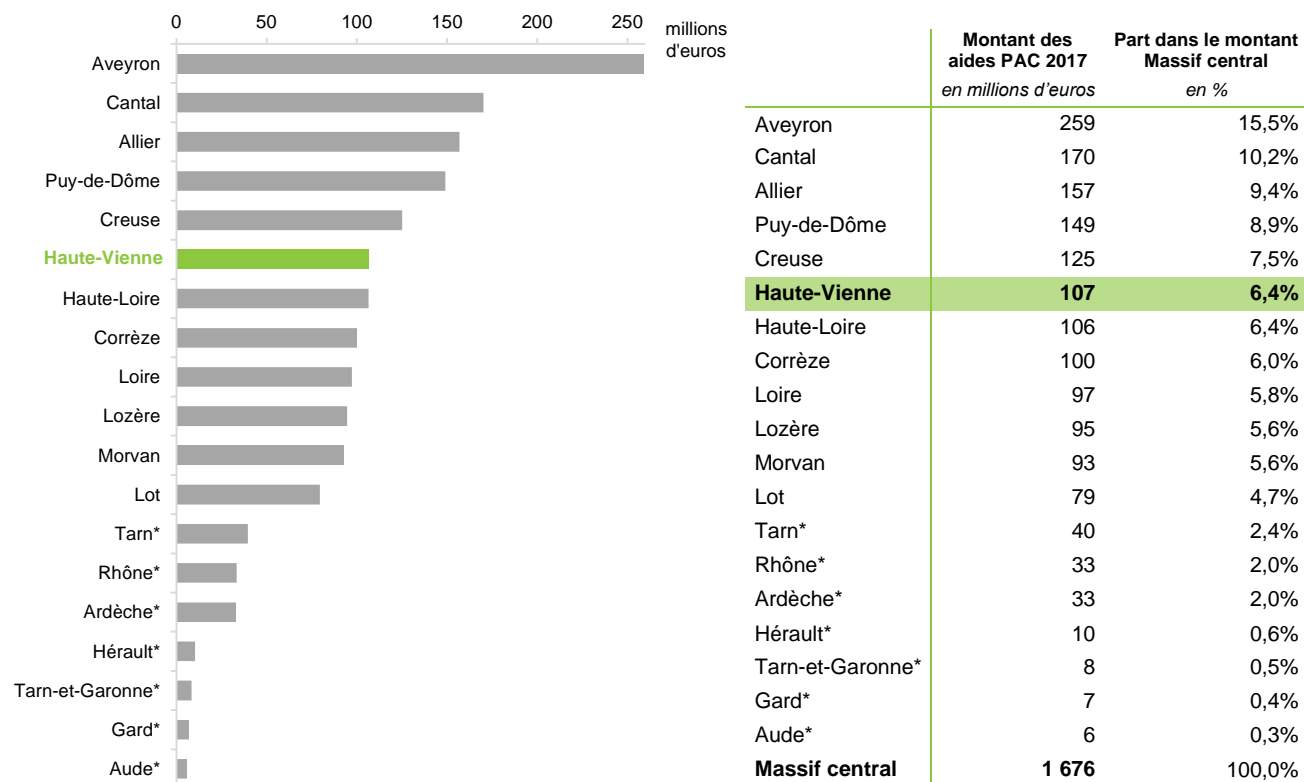
- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

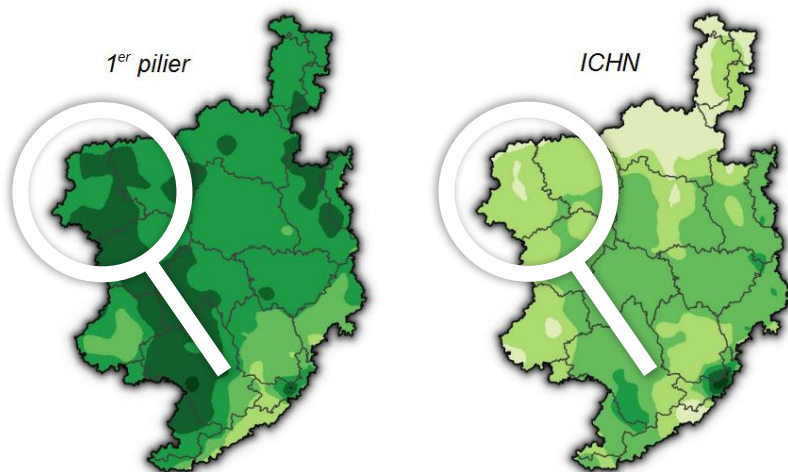
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

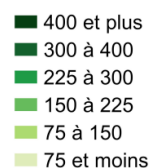
Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

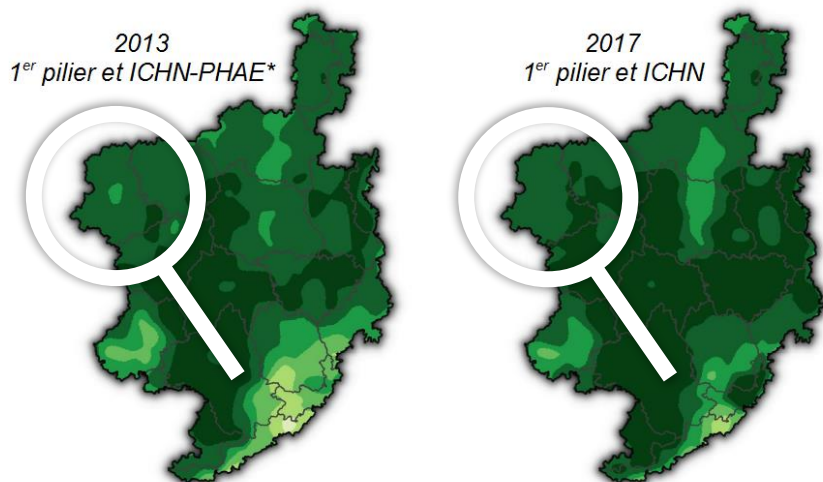
- Aides du 1^{er} pilier comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU sur l'ouest et le centre du département, et entre 300 et 400 €/ha de SAU ailleurs
- ICHN majoritairement comprise entre 75 et 150 €/ha de SAU

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

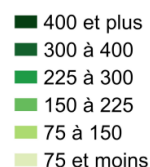
Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

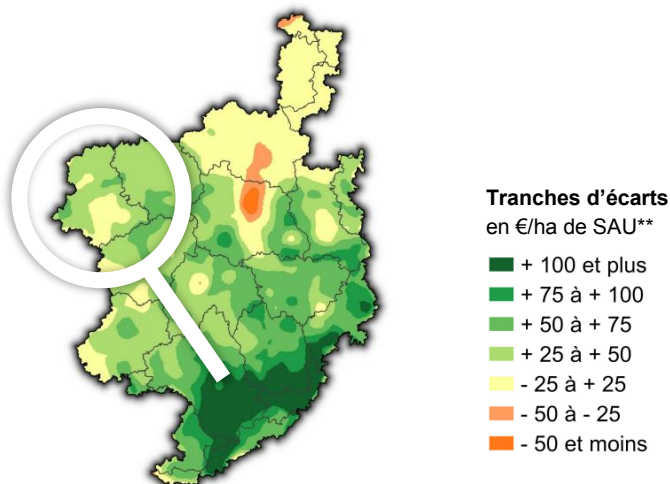
- Stabilité globale du niveau d'aide sur le département
- Extension de la zone à 400 €/ha et plus sur les marges est et sud-est du département

Montant en €/ha de SAU*

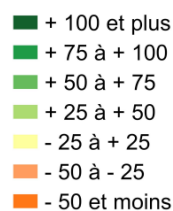


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides entre +25 et +50 €/ha de SAU sur le nord, l'ouest, et le pourtour sud-est du département
- Stabilité des montants sur la partie centrale et sud du département

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

